



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

> FORMATION

- Diplôme de niveau III
- 2 ans de formation
- Enseignement modulaire et pluridisciplinaire
- 50% en contrôle continu de formation (CCF) et 50% en épreuves terminales.

> POUR QUI ?

Titulaire d'un baccalauréat général ou technologique (de préférence à orientation scientifique) ou professionnel agricole (prioritairement Bac pro Aménagements paysagers).

Attiré par le travail autour du végétal et de l'aménagement de jardin.
Résistant physiquement et aimant travailler en extérieur quelle que soit la météo.
Aimant prendre des initiatives, travailler en équipe, et ayant un esprit créatif.

> CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans.
- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur dans une entreprise habilitée.

> ET APRÈS ?

VIE ACTIVE

- Chef d'équipe
- Chef de chantier
- Conducteur de travaux
- Technicien bureau d'études
- Technicien de collectivités territoriales.

POURSUITE D'ÉTUDE

- Licence professionnelle
- Certificat de Spécialisation
- École d'architecture paysagère
- École d'ingénieur.



CONTENU DE LA FORMATION

Modalités de l'apprentissage

Alternance (semaines par an) : 26 en entreprise, 21 en CFA

Temps de travail : 35 heures par semaine, 5 semaines de congés par an

Salaires de l'apprenti : pourcentage du SMIC selon âge et niveau de formation

Domaine commun

M11 : Accompagnement professionnel	Projet professionnel et personnel
M21 : Organisation économique, sociale et juridique	
M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Français, Education Socio Culturelle, Communication
M23 : Langues vivantes	Allemand ou Anglais
M31 : Education physique et sportive	EPS

Domaine professionnel

M41 : Traitement des données
M42 : Technologies de l'information et du multimédia
M51 : Les contextes et déterminants des aménagements paysagers
M52 : Connaissance et gestion des végétaux
M53 : Technique d'implantation et de construction
M54 : Gestion technico-économique de chantier
M55 : Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
M71 : Module d'Initiative Locale : conception assistée par ordinateur en 1 ^{ère} année

ÉPREUVES D'EXAMEN

Epreuves	Modules associés (coeff)	Epreuves ponctuelles terminales (coeff)	Nombre de CCF* (coeff)
Epreuve 1	M21 à M22	Expression française et économie (5)	
Epreuve 2	M21 à M22		2 (3)
Epreuve 3	M23		4 (3)
Epreuve 4	M41 à M42		3 (3)
Epreuve 5	M51 à M55		3 (3)
Epreuve 6	M52 à M54		6 (6)
Epreuve 7	M41 à M55	Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel, Ecrit et oral (12)	
EPS	M31		Pts > 10 x 3
MIL	MIL		Pts > 10 x 3

* Contrôles Certificatifs en cours de Formation en 1^{ère} et 2^{ème} année.